

COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE DU QUÉBEC

2004  
RAPPORT ANNUEL  
2005

## TABLE DES MATIÈRES

<p><b>PRÉSENTATION AU MINISTRE RESPONSABLE DE LA COMMISSION</b> 2</p> <p><b>PRÉSENTATION DU MINISTRE AU PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE</b> 3</p> <p><b>MOT DU PRÉSIDENT ET DIRECTEUR GÉNÉRAL</b> 4</p> <p><b>PRÉSENTATION DE LA COMMISSION</b> 6</p> <p style="padding-left: 20px;">L'organigramme au 31 mars 2005 7</p> <p style="padding-left: 20px;">Le conseil d'administration tel que constitué le 31 mars 2005 8</p> <p><b>RAPPORT D'ACTIVITÉ 2004-2005</b> 10</p> <p style="padding-left: 20px;">L'aménagement de la capitale 10</p> <p style="padding-left: 20px;">La promotion de la capitale 14</p> <p style="padding-left: 20px;">La fonction de conseiller de la Commission 16</p> <p style="padding-left: 20px;">L'administration de la Commission 20</p>	<p><b>LE PLAN TRIENNAL 2005-2008</b> 22</p> <p style="padding-left: 20px;"><b>L'aménagement et l'urbanisme</b> 22</p> <p style="padding-left: 40px;"><i>Le parachèvement de la colline Parlementaire</i> 22</p> <p style="padding-left: 40px;"><i>Le réaménagement des voies d'accès et des portes d'entrée de la capitale</i> 23</p> <p style="padding-left: 40px;"><i>La mise en lumière de sites et de bâtiments</i> 24</p> <p style="padding-left: 40px;"><i>Les ensembles urbains, les places publiques et les espaces verts</i> 24</p> <p style="padding-left: 40px;"><i>Le patrimoine religieux</i> 25</p> <p style="padding-left: 40px;"><i>Redonner le fleuve aux Québécois</i> 25</p> <p style="padding-left: 60px;">Le corridor du littoral 25</p> <p style="padding-left: 60px;">La promenade Samuel-De Champlain 25</p> <p style="padding-left: 20px;"><b>La promotion et le rayonnement de la capitale</b> 26</p> <p style="padding-left: 40px;"><i>La découverte de la capitale</i> 26</p> <p style="padding-left: 40px;"><i>La connaissance de la capitale</i> 28</p> <p style="padding-left: 40px;"><i>Le rayonnement de la capitale</i> 29</p> <p style="padding-left: 40px;"><i>L'art public au service de la qualité de la ville</i> 30</p> <p style="padding-left: 20px;"><b>Conseiller le gouvernement</b> 31</p> <p style="padding-left: 20px;"><b>Le maintien de l'actif</b> 32</p> <p><b>LES ÉTATS FINANCIERS 2004-2005</b> 35</p>
---	---

**PRÉSENTATION  
AU MINISTRE  
RESPONSABLE  
DE LA COMMISSION**

Monsieur Michel Després

Ministre des Transports et ministre responsable  
de la région de la Capitale-Nationale

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous soumettre le rapport annuel de la Commission de la capitale nationale du Québec pour l'exercice terminé le 31 mars 2005. Ce document rend compte des activités et du bilan financier de la Commission pour l'exercice 2004-2005 et présente le plan triennal de l'organisme pour la période 2005 à 2008, le tout en conformité avec la Loi sur la Commission de la capitale nationale.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le président et directeur général,



Pierre Boulanger

**PRÉSENTATION  
DU MINISTRE  
AU PRÉSIDENT  
DE L'ASSEMBLÉE  
NATIONALE**

Monsieur Michel Bissonnet

Président  
Assemblée nationale du Québec  
Hôtel du Parlement

Monsieur le Président,

J'ai le plaisir de vous remettre le rapport annuel de la Commission de la capitale nationale du Québec pour l'exercice terminé le 31 mars 2005.

Veuillez accepter, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

Le ministre des Transports et ministre responsable de la région  
de la Capitale-Nationale,



Michel Després



CCNQ, Pierre Bostan

## MOT DU PRÉSIDENT ET DIRECTEUR GÉNÉRAL

Après une année 2003-2004 qu'il a été convenu d'appeler « période de transition », l'année 2004-2005 a été marquée par la réalisation de nombreux projets d'aménagement et de promotion par la Commission de la capitale nationale du Québec, dont vous trouverez les détails dans les pages qui suivent, de même que par d'intenses travaux de planification et de préparation, notamment en rapport avec le projet de la promenade Samuel-De Champlain.



CCNQ, Patricia Brochu

Déambulateur Nord – Place de l'Assemblée-Nationale

Un bon rythme de croisière a également été maintenu dans tous les programmes de la Commission, comme vous pourrez vous en rendre compte. Il est cependant aussi important de rappeler qu'au cours de l'année écoulée, les membres du conseil d'administration de la Commission ont fait état à plusieurs reprises de leurs préoccupations en rapport avec les arrangements budgétaires dont la Commission a fait l'objet, et qui nous demandent de multiplier les efforts de créativité et le développement de partenariat.

C'est cependant dans un autre registre que je désire attirer votre attention par ces remarques préliminaires, l'année 2005 marquant dix années d'intervention de la Commission qui ont fortement contribué à faire connaître et reconnaître le statut de Québec comme capitale nationale du Québec. Rappelons que c'est le 22 juin 1995 que l'Assemblée nationale a adopté la Loi sur la Commission de la capitale nationale, loi qui définit encore aujourd'hui ses mandats.

Je tiens tout d'abord à saluer le travail gigantesque qui a été réalisé par tous les employés et les membres du conseil d'administration de la Commission, passés et présents, et en particulier par mon prédécesseur, Pierre Boucher. Aux premiers



CCNQ, Jean-François Sirois

Phase 6 – Secteur des glaces – Place de l'Assemblée-Nationale

moments d'existence de la Commission, ils ont su faire preuve de vision et leurs efforts conjoints ont largement contribué à crédibiliser cette organisation et à lui insuffler les valeurs et les orientations qui l'animent encore aujourd'hui. Je tiens à leur exprimer à tous ma plus vive reconnaissance.

Dès le départ, la Commission s'est dotée d'un « plan de match » ambitieux et bien articulé autour de divers programmes qui constituent encore aujourd'hui l'épine dorsale de ses interventions. Ses efforts de requalification de la colline Parlementaire, de même que des accès à la capitale, la préservation de son patrimoine naturel et bâti, la commémoration des grands personnages politiques qui ont marqué son histoire demeurent toujours des priorités. Sans constituer un objectif en tant que tel, les répercussions économiques des gestes posés par la Commission sur l'économie de la capitale sont aussi importantes, puisque nous estimons à près de 211 millions de dollars le total des sommes qui ont été investies par la Commission et ses partenaires dans des réalisations ayant engagé la Commission au cours de cette décennie.

La Commission travaille à l'exécution de projets qui marquent le paysage de la capitale à moyen et à long termes. Elle doit donc faire

preuve de vision et de détermination pour atteindre ses objectifs, deux caractéristiques qui ont inspiré, par exemple, la réalisation des sept phases de travaux d'aménagement autour de l'hôtel du Parlement, en collaboration avec l'Assemblée nationale, qui ont débuté en 1997 pour s'achever au printemps 2005.

Dix ans d'intervention constituent aussi un bon moment pour marquer une pause et se poser un certain nombre de questions relatives à son mode de fonctionnement, ses objectifs et son rapport avec l'appareil de



CCNO, Patricia Brochu

Le personnel de la Commission en 2004-2005

l'État. Pouvons-nous faire mieux? Certaines priorités devraient-elles être remises en question? Gérons-nous de manière optimale? J'entends soulever ces questions, et bien d'autres encore, au cours de l'année qui vient et profiter de cette maturité qui nous échoit maintenant pour procéder à ce questionnement de manière franche et ouverte.

Par ailleurs, l'année 2008 qui pointe déjà à l'horizon, et l'occasion exceptionnelle que constituera le 400<sup>e</sup> anniversaire de fondation de Québec, représentent une chance unique de démarrer notre deuxième décennie d'existence du bon pied. Déjà les projets se bousculent et l'intention annoncée par le gouvernement du Québec de léguer à la population un projet durable d'aménagement, notamment la promenade Samuel-De Champlain, nous insufflent une énergie nouvelle qui nous propulsera bien au-delà de cette année charnière.

En terminant, je veux redire tout l'enthousiasme que j'éprouve à diriger une équipe de professionnels dévoués et convaincus du mérite des objectifs que nous poursuivons. Sans leur ferveur et leur ténacité, la Commission n'aurait certes pas réussi à occuper la place qui est désormais sienne et qu'elle s'est forgée au cours de ces dix années.



Pierre Labaud

Les pelouses frontales de l'hôtel du Parlement

Enfin, la nouvelle dynamique qui s'est mise en place avec l'arrivée de huit nouveaux membres au sein du conseil d'administration de l'organisation donne déjà des résultats positifs, et laisse augurer de belle façon la réalisation des futurs projets qui nous seront confiés.

Je tiens donc à remercier encore une fois les membres du personnel de même que les membres du conseil d'administration

de leur appui constant. Leur confiance et leur détermination demeurent les meilleurs gages de nos succès.

Pierre Boulanger



Le comité de direction de la Commission est composé de Pierre Boulanger, Hélène Turcotte, Serge Filion et Denis Angers.

**La Commission de la capitale nationale du Québec a été créée par une loi de l'Assemblée nationale le 22 juin 1995. Elle a pour mission de veiller à ce que la capitale soit aménagée et développée en mettant en valeur ses attributs de lieu central d'exercice du pouvoir politique et administratif, et de symbole de rassemblement des citoyennes et des citoyens du Québec. Elle en assure également la promotion.**

## PRÉSENTATION DE LA COMMISSION

Partenaire de l'aménagement, du développement et du rayonnement de la capitale, la Commission s'associe à divers organismes pour réaliser les plus grandes comme les plus petites interventions.

En vertu de sa loi, la Commission peut notamment, sur le territoire de la communauté métropolitaine de Québec :

- contribuer à l'aménagement et à l'amélioration des édifices et des équipements majeurs qui caractérisent une capitale;
- établir des places, des parcs et des jardins, des promenades, des monuments et des œuvres d'art, ce qui a amené la Commission à œuvrer pour la protection et la mise en valeur du capital vert et bleu de la capitale, notamment le littoral du Saint-Laurent;
- contribuer à l'amélioration de la qualité de l'architecture et du paysage;

- contribuer à la conservation, à la mise en valeur et à l'accessibilité de places, de parcs et de jardins, de promenades et de voies publiques de même que de sites, d'ouvrages, de monuments et de biens historiques assurant l'embellissement ou le rayonnement de la capitale;
- contribuer à la réalisation de travaux destinés à améliorer l'accès à la capitale.

La Commission peut exceptionnellement, avec l'autorisation du gouvernement et lorsque les circonstances le justifient, aménager des sites, ériger des monuments et mettre en valeur des biens historiques contribuant au rayonnement de la capitale à l'extérieur du territoire de la communauté métropolitaine de Québec. Elle contribue également à l'organisation et à la promotion d'activités et de manifestations à caractère historique, culturel et social destinées à mettre en valeur la capitale.

De plus, la Commission est chargée de conseiller le gouvernement, notamment sur :

- la localisation des bureaux et de l'effectif du gouvernement, de ses ministères et de tout organisme gouvernemental;

- la construction, la conservation, l'aménagement et le développement, sur le territoire de la communauté métropolitaine de Québec, des immeubles où logent le gouvernement, ses ministères et tout organisme gouvernemental;
- l'aménagement, sur le territoire de la communauté métropolitaine de Québec, des infrastructures de transport et de communication qui donnent accès à la capitale, ainsi que la désignation des parcours cérémoniels et les conditions d'une présence internationale.

## L'ORGANIGRAMME AU 31 MARS 2005



**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION  
TEL QU'IL A ÉTÉ  
LE 31 MARS 2005\***



Le conseil d'administration 2004-2005

CCNQ, Pierre Boivin

Un conseil d'administration de 13 membres nommés par le gouvernement administre les affaires de la Commission. Son président est directeur général de la Commission; il est secondé, pour la gestion des affaires courantes, par un bureau de direction qui groupe les responsables de chacune des directions de la Commission.

Le conseil d'administration est actuellement composé de :

**Pierre Boulanger**

**Président**



Pierre Boulanger est né à Québec où il a reçu une formation en sciences de l'administration à l'Université Laval. Il a par la suite obtenu une maîtrise en affaires urbaines de l'Université de Boston et un certificat en économie de l'Université Harvard. Entre 1973 et 1993, il a assumé diverses responsabilités commerciales et économiques au sein du réseau d'ambassades et de consulats du ministère des Affaires étrangères du Canada. Il a été en poste à Mexico, à Boston et, à deux reprises, à Paris, lieu de sa dernière affectation à titre de conseiller aux investissements. Au cours de cette période, il a également occupé diverses fonctions au ministère de l'Industrie à Ottawa. Trilingue, M. Boulanger s'est vu confier le poste de président-directeur général de la Société de promotion économique du Québec métropolitain (SPEQM), jusqu'à son association avec la firme CO<sub>2</sub> Solution en 2001, à titre de vice-président au développement des affaires. Il est président et directeur général de la Commission de la capitale nationale du Québec depuis août 2003.

\* M. Mario Dufour, qui apparaît sur la photographie, a quitté ses fonctions en février 2005.

### **Chantal Arguin**

Première femme à avoir présidé l'Ordre des arpenteurs-géomètres du Québec, Chantal Arguin est vice-présidente du groupe Trifide inc., entreprise spécialisée en cartographie, photogrammétrie et hydrographie établie à Québec et à Rimouski. En 2002, le YWCA de Québec a reconnu ses qualités de chef de file en la désignant femme de mérite dans la catégorie « Sciences et technologie ».



### **Raymond Bélanger**

Ayant fait des études en journalisme et en information à l'Université Laval ainsi qu'en management à l'École des hautes études commerciales de Montréal, M. Bélanger est président et stratège principal de Bélanger Newcom, entreprise spécialisée dans le secteur de la communication et des affaires publiques.



### **Jacques Bouillé**

M. Bouillé a fait des études commerciales et est maire de Deschambault depuis 1990. Il travaille également dans plusieurs secteurs de l'activité communautaire.



### **Robert Cardinal**

Diplômé de l'École nationale en administration publique, en protection publique et en administration municipale, M. Cardinal a été maire de Vanier de 1987 à 2003. Il occupe aujourd'hui la présidence de Gestion Rôsamine.



### **Mario Dufour**

Détenteur d'une maîtrise en théologie de l'Université Laval, M. Dufour a été curé de la paroisse de Notre-Dame-de-Saint-Roch, au cœur de Québec, de 1995 à 2003. Il a agi comme président du comité de suivi du lieu de mémoire des Augustines de la Miséricorde de Jésus avant d'être nommé président de la Commission des biens culturels du Québec, poste qu'il occupe depuis mars 2005. M. Dufour a quitté ses fonctions au sein du conseil d'administration de la Commission en février 2005.



### **Jacques Lemieux**

Historien et géographe de Lévis (Saint-Romuald), Jacques Lemieux a poursuivi une fructueuse carrière de professeur au collège Mérici de Québec. Il a été membre de plusieurs organisations, commissions et comités intéressés à la connaissance historique, géographique et touristique.



### **Marc Letellier**

Titulaire d'un baccalauréat en architecture, M. Letellier est architecte et associé principal de la firme Gagnon, Letellier, Cyr, architectes depuis 1978.



### **Josée Noreau**

Détentrice d'un baccalauréat en sciences politiques et diplômée en management public de l'École nationale d'administration publique, M<sup>me</sup> Noreau occupait depuis 2001 les fonctions de conseillère principale chez Expertise 3S, division du Groupe Daniel Arbour et associés. En mai 2004, elle fut nommée Secrétaire générale à la Société de gestion informatique SOGIQUE Inc., où elle assume les responsabilités suivantes : liens avec les partenaires, direction des ressources humaines et des communications et travaux relatifs au conseil d'administration.



### **Marlène Ouellet**

Notaire et conseillère juridique de Saguenay (Chicoutimi et Jonquières), M<sup>e</sup> Ouellet est aussi présidente du Fonds d'assurance responsabilité professionnelle de la Chambre des notaires du Québec. Formatrice auprès de cadres de diverses sociétés du Saguenay, elle s'est aussi engagée dans de nombreux organismes, dont le Cégep de Chicoutimi et la Fondation de ma vie.



### **Jean Pâquet**

Titulaire d'une licence en lettres légales, M<sup>e</sup> Pâquet exerce la profession d'avocat en pratique privée depuis 1975. Il fut bâtonnier de Québec en 1988-1989, puis bâtonnier du Québec en 1991-1992.



### **Marie-France Poulin**

Titulaire d'un baccalauréat en administration (marketing-management), M<sup>me</sup> Poulin a occupé divers postes de direction à la société MAAX inc. Aujourd'hui, elle est vice-présidente de Groupe Camada et administratrice de plusieurs sociétés.



### **Céline Saucier**

Anthropologue, muséologue et titulaire d'un doctorat sur l'art inuit contemporain, M<sup>me</sup> Saucier est présidente et directrice générale de la Fondation Patrimoine historique international (Canada). Engagée dans diverses associations culturelles québécoises, elle est également membre de plusieurs organisations internationales liées au patrimoine culturel et naturel.



## RAPPORT D'ACTIVITÉ 2004-2005

Depuis sa création il y a dix ans maintenant, à la suite d'un vote unanime de l'Assemblée nationale du Québec, la Commission de la capitale nationale du Québec a systématiquement adopté des politiques dynamiques d'action sur le terrain qui se sont traduites par des réalisations appréciées de tous, citoyens de Québec comme visiteurs de l'étranger.



CCNQ, Jean-Philippe Sévigny

Le monument Louis-Hippolyte-La Fontaine

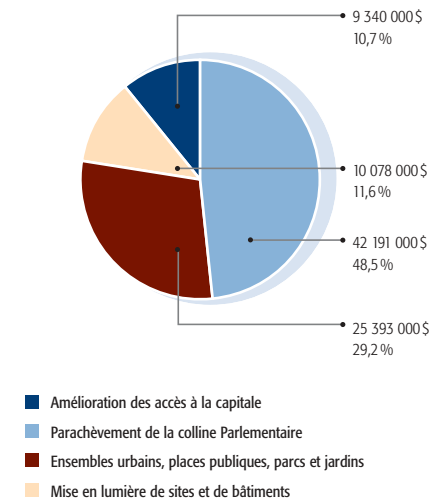
### L'aménagement de la capitale

Depuis 1995, la Commission a manifestement réussi à embellir et à promouvoir la capitale et elle est devenue, au fil des ans, un acteur important pour toute la communauté métropolitaine de Québec. Ses travaux ont d'ailleurs engendré des retombées économiques importantes. Ainsi, en aménagement seulement, celles-ci s'élèvent à 87 millions de dollars incluant la part de ses nombreux partenaires, tant privés que publics. Ces investissements ont permis de réaliser jusqu'à maintenant plus de 150 projets et de créer des centaines d'emplois, notamment chez les fournisseurs et dans les entreprises de consultation et de construction. Par exemple, en 2004-2005, la Commission a poursuivi ses investissements en aménagement tout autour des édifices parlementaires, aux alentours de la colline Parlementaire comme sur les pelouses arrière de l'hôtel du Parlement.

S'ajoutent à cette somme les transferts de plus de 5 millions de dollars par année versés par la Commission à la Ville de Québec, à titre de contribution aux coûts exceptionnels liés à son statut de capitale, ainsi que les dépenses de réalisation de programmes et de fonctionnement de l'organisme. Depuis 1995,

### Sommaire des investissements selon les axes d'intervention (incluant les partenaires) de 1995-1996 à 2004-2005

Total de 87 002 \$

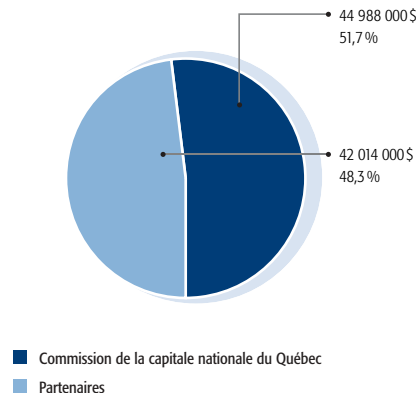


c'est donc plus de 169 millions de dollars qu'a, à elle seule, injectés la Commission dans l'économie de la région; en tenant compte de la part des budgets d'investissement de ses partenaires, le total s'établissait à 211 millions de dollars au 31 mars 2005.

Cette somme consacrée à la capitale n'est certes pas négligeable et, au chapitre de l'aménagement, la Commission l'a investie judicieusement selon les quatre grands axes

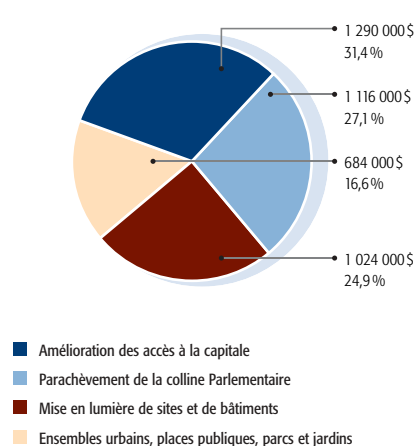
**Sommaire des investissements  
selon les sources de fonds  
de 1995-1996 à 2004-2005**

Total de 87 002 \$



**Sommaire des investissements  
selon les axes d'intervention  
(incluant les partenaires) 2004-2005**

Total de 4 114 000 \$



CCOQ, Patricia Brochu

Le monument Baillargé

d'intervention qu'elle s'était donnée dès sa création, soit :

- la mise en valeur de la colline Parlementaire;
- l'aménagement d'ensembles urbains, de places, de parcs et d'espaces verts;
- la mise en lumière de sites et de bâtiments;
- l'amélioration des accès à la capitale.

Pour ce qui est du parachèvement de la colline Parlementaire, la Commission a terminé en 2004-2005 les travaux d'aménagement de la phase 7, qui visent la partie arrière du domaine de l'Assemblée nationale, le long de la rue des Parlementaires. Ce geste a permis de redonner un sens à un lieu peu fréquenté et a bouclé la boucle du vaste projet de réaménagement harmonieux des abords de l'hôtel du Parlement, entrepris en 1997. Au demeurant, il s'agit d'ailleurs là

du plus important chantier jamais réalisé par la Commission, chantier qui a littéralement métamorphosé les abords des édifices parlementaires en un remarquable jardin public, aux larges promenades vertes présentant régulièrement des monuments commémoratifs qui rappellent la contribution au Québec de plusieurs de ses grands leaders politiques.

Par ailleurs, la rue D'Auteuil, située à l'est de l'esplanade, a elle aussi été complètement réaménagée, en collaboration avec la Ville de Québec, et a été transformée en une véritable allée de commémoration des grands poètes représentant quelques-unes des communautés culturelles établies au Québec : le Vietnamien Nguyễn Trai, le Russe Alexandre Pouchkine qu'accompagnent le Québécois Émile Nelligan et, bientôt, l'Italien Dante Alighieri.



CCMO, Patricia Brochu

Le monument Nguyễn-Trai

Au chapitre de l'aménagement d'ensembles urbains, de places, de parcs et d'espaces verts, nombre de projets ont également été menés par la Commission et ses partenaires. De ce nombre, le don à la capitale d'une fontaine dite « de Tourny » par la famille Simons, et pour l'installation de laquelle la Commission agira à titre de maître d'œuvre,



CCMO, Patricia Brochu

Le monument Alexandre Pouchkine

dotera bientôt la capitale d'un nouvel espace public de qualité, à proximité de l'hôtel du Parlement comme le fera en Basse-Ville l'aménagement progressif du parc de l'Amérique-Latine, à l'arrière du palais de justice de Québec.

Par ailleurs, le concept de la promenade Samuel-De Champlain a été revu afin d'en réduire les coûts publics; une étude d'impact sur l'environnement du secteur compris entre le pont Pierre-Laporte et la côte de l'Église a été déposée au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs. Le contenu de cette étude, globalement des plus positives, a été analysé par les spécialistes du gouvernement; la Commission devrait donc recevoir dès septembre 2005 un avis de recevabilité du ministre. Ce vaste projet visant



Moreno, Cogné, Leroy

Le concours Perspective Littoral

à redonner aux Québécois un accès convivial à un large segment du littoral du fleuve Saint-Laurent figure d'ailleurs au premier rang des legs que le gouvernement du Québec entend laisser à sa capitale, dans le cadre des fêtes marquant le 400<sup>e</sup> anniversaire de sa fondation en 2008. Évaluée à quelque 70 millions de dollars, la promenade Samuel-De Champlain comportera notamment la transformation d'une autoroute en boulevard urbain, l'acquisition de propriétés jadis industrielles à être transformées en parcs riverains, l'aménagement de pistes cyclables et de sentiers naturels et, enfin, la création d'une promenade piétonne sur la berge renaturalisée du fleuve Saint-Laurent. Ce projet sera éventuellement relié au Vieux-Port et à la plage Jacques-Cartier par la prolongation de

la piste cyclable et l'aménagement de sentiers pédestres. Une navette fluviale est même envisagée entre le quai Irving et la marina de Saint-Romuald.

La Commission a également assumé la direction d'un montage financier auprès de ses partenaires (Ville de Québec, ministère des Transports, Société des établissements de plein air du Québec) afin de réaliser un concours international d'idées pour la requalification du littoral de Beauport, couronné de succès. Depuis, la Ville de Québec, le ministère des Transports et la Commission se sont associés pour imaginer un concept de réaménagement du boulevard Sainte-Anne et du littoral de Beauport, entre le domaine de Maizerets et le site de la chute Montmorency.

Enfin, la Commission a soutenu la Société du 400<sup>e</sup> anniversaire de Québec dans l'élaboration du concept d'aménagement de l'Espace 400<sup>e</sup> qui sera situé au bassin Louise, et ce, en contribuant à rallier les partenaires autour d'un projet commun de qualité. Le gouvernement fédéral a d'ailleurs accepté de réaliser ce projet qui sera au cœur des célébrations de 2008, et en a confié la maîtrise d'œuvre à Parcs Canada.

Le patrimoine religieux marquant le paysage de la capitale, la Commission a aussi été en 2004-2005 à l'origine de la création d'un groupe de travail sur sa sauvegarde et sa mise en valeur exemplaire. Cette équipe réunit désormais les divers partenaires interpellés par le sort réservé à ces joyaux de notre architecture, de plus en plus menacés en raison du vieillissement des communautés et de la baisse du taux de pratique religieuse.

Le patrimoine religieux étant particulièrement riche et abondant dans la région de Québec, la Commission n'aura cessé de porter attention à sa conservation au cours des prochaines années.

La Commission, outre ses nombreux engagements en matière d'aménagement, gère par ailleurs pas moins de 14 parcs et espaces verts dont la superficie totale dépasse les 100 hectares. Au cours de l'année écoulée,



Benoît Caullier - Fondation du 400<sup>e</sup>

Esquisse du concept d'aménagement de l'Espace 400<sup>e</sup>

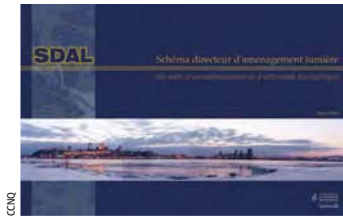


CCNO, Christian Sommeiller

La cabane à sucre en ville, parc du Bois-de-Coulonge

la Commission a maintenu ceux-ci en excellent état, avec le souci constant de permettre à la population d'en profiter dans les meilleures conditions possibles.

La Commission souhaite d'ailleurs accroître le nombre d'usages de ses parcs et espaces verts. Des gestes précis ont été faits en ce sens : à titre d'exemple, le parc du Bois-de-Coulonge a été l'hôte d'un symposium de peinture qui pourrait se répéter annuellement et sa cabane à sucre a été rouverte, une première en trente ans, lors d'un événement printanier qui a attiré plus de 3 500 personnes.



CNOQ

Le *Schéma directeur d'aménagement lumière* (SDAL)

Autre exemple : à titre de gestionnaire du domaine Catarauqui, la Commission a multiplié les démarches en vue d'en faire un centre de réunion géré sur une base commerciale et doublé d'un jardin historique public. Elle a aujourd'hui en main un programme immobilier et un plan directeur d'aménagement en ce sens. La Commission devrait bientôt être en mesure d'y entreprendre les travaux de rénovation indispensables et les premières phases de son réaménagement, une fois le montage financier terminé.

Un autre axe d'intervention de la Commission porte sur la mise en lumière de sites et de bâtiments qui marquent le paysage de la capitale du Québec. Cette année, la Commission s'est finalement dotée d'un outil de gestion original : le *Schéma directeur d'aménagement lumière* qui désigne, à la grandeur du territoire, les sites méritant d'être mis en lumière en raison de leur valeur symbolique, historique ou architecturale. Ce schéma deviendra en quelque sorte le guide de la Commission dans son programme de mise en lumière au cours des prochaines années.

Au cours de l'année écoulée, la Commission a par ailleurs réalisé la mise en lumière de quelques hauts lieux de notre patrimoine collectif. Ainsi, l'installation de dispositifs d'éclairage sur le mur ouest de la ceinture fortifiée de Québec a été complétée avec la mise en lumière de la porte Saint-Jean. En outre, dans une approche visant à faire profiter davantage aux divers arrondissements de la capitale des bénéfices de ce programme, la Commission s'est associée à la Ville de Québec pour assurer la mise en lumière architecturale des églises patrimoniales de Saint-Félix de Cap-Rouge et de Saint-Michel de Sillery.

Enfin, la Commission a mis sur pied un comité mixte formé de gestionnaires des édifices déjà mis en lumière, de professionnels et de fournisseurs d'équipement d'éclairage. Ce comité met en commun les problèmes liés à l'entretien des installations et partage les connaissances et les technologies nouvelles, son objectif étant l'amélioration constante du produit lumière dans une perspective d'économie d'énergie qui vise non pas à éclairer plus, mais à éclairer mieux.

Dès sa création, la Commission s'est par ailleurs intéressée à l'aménagement des portes d'entrée et des voies d'accès qui conduisent au cœur de la capitale. Elle s'est depuis associée au ministère des Transports pour concevoir des projets de réaménagement auxquels prennent part les autorités locales. Ces projets tiennent compte autant de la sécurité et de la fluidité du réseau routier que de l'aspect esthétique et emblématique caractéristique des paysages de Québec.



CNOQ, Patricia Brochu

Le programme Découvrir la capitale nationale

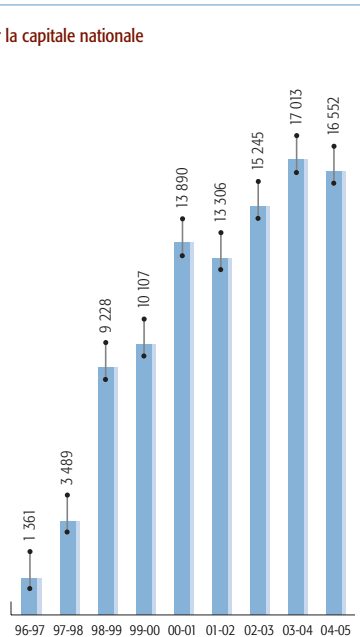
### La promotion de la capitale

Comme la Commission de la capitale nationale du Québec a aussi pour mandat de contribuer à développer le sentiment de fierté et d'appartenance de tous les Québécois à l'endroit de leur capitale, que ce soit en organisant des événements, en soutenant des circuits de découverte ou en accroissant et en diffusant la connaissance historique sur Québec, elle met donc en œuvre un vaste programme de promotion et de communication qui vise à faire découvrir, connaître et aimer la ville.

Ainsi, le programme Découvrir la capitale nationale a une nouvelle fois permis en 2004-2005 à des milliers de jeunes de tous les ordres d'enseignement, de même qu'à des adultes et à des immigrants, de découvrir tant la beauté de Québec que l'histoire de ses institutions. Depuis son lancement en 1997, plus de 100 000 visiteurs se sont prévalus de ce programme qui a accueilli cette année pas moins de 16 552 participants, venus de partout au Québec.

**Évolution des clientèles du programme**

**Découvrir la capitale nationale**



Par ailleurs, l'Observatoire de la Capitale, situé au 31<sup>e</sup> étage de l'édifice Marie-Guyart, a accueilli cette année un nombre record de 73 717 visiteurs payants, comparativement à 72 264 l'année précédente. Au fil des années, cet unique lieu de découverte de la capitale a enregistré près de 475 000 visites; de plus en plus, il s'impose comme un endroit idéal pour recevoir des délégations étrangères et pour tenir des rencontres de presse. Tant l'Observatoire de la Capitale que le programme Découvrir la capitale nationale sont mis en œuvre dans le cadre d'une entente de gestion originale liant la Commission à la Société du patrimoine urbain de Québec.

Pour une quatrième année, la série *Au tribunal de l'Histoire* a quant à elle

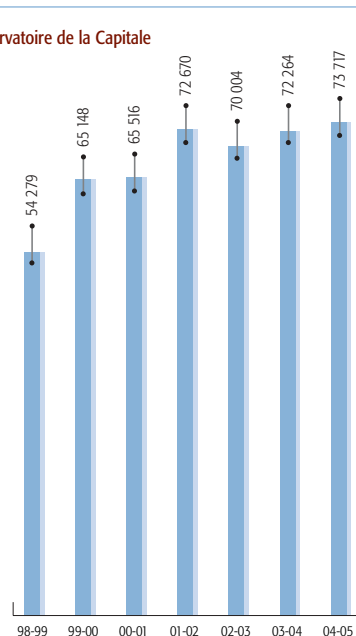
remporté un vif succès, fascinant plus de 3 000 spectateurs, payant pour la première fois en 2004-2005. Cette série, présentée en partenariat avec le Musée de la civilisation, en a mis plein la vue au cours de six soirées-spectacles alliant musique, théâtre et chronique historique.

Toujours en 2004-2005, la Commission a poursuivi son travail de promoteur de l'art public dans la capitale en réalisant, avec de multiples partenaires, deux nouvelles fresques murales qui enrichissent l'offre touristique à Québec.

*La Fresque du Centre Horizon* a ainsi été peinte sur les murs de cet important complexe récréatif du quartier Limoilou. Elle

**Évolution des clientèles**

**de l'Observatoire de la Capitale**



évoque les événements et les lieux les plus importants de l'histoire de ce grand quartier populaire de la Basse-Ville de Québec. Œuvre de 400 mètres carrés, elle est le fruit d'un partenariat liant la Commission et le Centre Horizon, la Centrale des syndicats démocratiques du Québec, la Ville de Québec, la société Alex Coulombe et le Mouvement Desjardins.

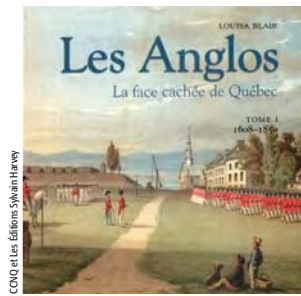
Quant à *La Fresque du centre Ferland*, d'une dimension de 300 mètres carrés, elle

est l'aboutissement d'un chantier urbain au cours duquel des jeunes du même quartier Limoilou ont décrit les symboles de leur environnement. Cette œuvre est le fruit d'un partenariat entre la Commission, la Ville de Québec et plusieurs autres institutions publiques.

Dans le domaine de la commémoration traditionnelle, la Commission a poursuivi son action de mémoire et a notamment contribué, de concert avec la Ville de Québec,



*La Fresque du Centre Horizon*



La page couverture du livre *Les Anglos – La face cachée de Québec*

l'image diurne et nocturne des deux villes et l'interprétation du nom du navire, grâce à une exposition permanente rappelant les grandes étapes de la vie et de la carrière politique du premier ministre sir Lomer Gouin.

S'il est un volet de son action dont la Commission est particulièrement fière, c'est certainement son programme d'édition qui, au fil des dix dernières années, a permis de publier une trentaine d'ouvrages traitant de Québec, de son histoire et des enjeux auxquels elle doit faire face.

Cette année, ce programme s'est enrichi de la publication de l'ouvrage *Les Anglos, La face cachée de Québec*, le huitième titre de la collection « La bibliothèque de la capitale nationale ». Coédité avec les Éditions Sylvain Harvey, cet ouvrage permet de découvrir, sous la plume de l'auteure Louisa Blair, la riche histoire de tous ceux qui, partageant l'usage de la langue anglaise, ont contribué à l'édification de Québec au fil des siècles. Cet ouvrage a été publié simultanément en langue anglaise, sous le titre *The Anglos, The Hidden Face of Quebec City*, et il a fait l'objet d'un accueil enthousiaste, tant de la critique que de la communauté québécoise d'expression anglaise. Le deuxième tome de cet ouvrage remarqué et apprécié sera d'ailleurs lancé dans l'année qui vient.

La Commission s'est aussi associée aux Éditions de l'Homme pour publier en 2005 une monographie sur le domaine de Maizerets dont l'année 2005 marque le 300<sup>e</sup> anniversaire. Ce titre s'ajoute aux cinq autres parus dans la collection « Les guides des jardins du Québec », lancée à l'initiative

aux commémorations du peintre Horatio Walker, dans le quartier de Saint-Roch, et des poètes Émile Nelligan et Alexandre Pouchkine, rue D'Auteuil. Ces deux derniers apports à la mémoire de la capitale s'inscrivent dans le programme d'aménagement célébrant la contribution au Québec de plusieurs communautés culturelles d'importance.

La Commission a aussi accueilli deux nouveaux monuments à des héros latino-américains. Le gouvernement de la République d'Uruguay a en effet fait don d'un bronze de José Artigas et la République du Chili a annoncé qu'elle présentera au Québec une statue équestre de Bernard O'Higgins. Ces œuvres seront installées dans le parc de l'Amérique-Latine, aux côtés de celles représentant déjà Simón Bolívar, José Martí et Juan Montalvo.

La Société des traversiers du Québec et la Commission ont par ailleurs souligné les travaux majeurs effectués sur le traversier N.M. *Lomer-Gouin* en y installant un programme d'interprétation présentant l'évolution des modes de traversée du fleuve,



Le Tournoi des jeunes démocrates

de l'Association des jardins du Québec. De plus, la Commission a coédité la version anglaise de son best-seller *Québec, les images témoignent*. Sous le titre de *Quebec City, a Visual Testimony*, ce bel ouvrage est notamment destiné aux visiteurs étrangers à la recherche d'une publication de qualité qui présente l'évolution architecturale de la capitale depuis 1860.

Par ailleurs, en complicité avec l'Assemblée nationale, la Commission a maintenu son appui à la réalisation de quatre simulations parlementaires dans l'enceinte de l'hôtel du Parlement, à savoir :

- le Tournoi jeunes démocrates qui joint les jeunes des 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> années du secondaire ainsi que les élèves du collégial;
- le Forum étudiant qui s'adresse aux étudiants des collèges;
- le Parlement jeunesse qui accueille des jeunes de 18 à 25 ans;
- le Parlement des sages qui s'adresse aux citoyens de 55 ans et plus.

La Commission a enfin présenté la télé-diffusion de la Dictée des Amériques qui s'adresse à un large auditoire de 90 millions de francophones de par le monde.

### La fonction de conseiller de la Commission

Au-delà des actions visibles en matière d'aménagement et de promotion, la Commission exerce une fonction de conseiller auprès du gouvernement à deux chapitres :

- la localisation des bureaux centraux et de l'effectif des ministères et des organismes gouvernementaux;
- l'aménagement du territoire de la communauté métropolitaine de Québec.

Cette fonction s'appuie sur des études récurrentes ainsi que sur une veille à l'égard des retombées économiques de la présence des institutions de l'État dans la capitale.

## **Avis de la Commission de la capitale nationale du Québec pour l'année 2004-2005**

### **Les avis en matière d'aménagement**

De plus, conformément à sa loi, la Commission est intervenue à 13 reprises pour formuler des avis à la ministre des Affaires municipales et des Régions concernant des propositions d'adoption ou de modification de schémas d'aménagement et de plans d'urbanisme des municipalités de la communauté métropolitaine de Québec. Pour ce faire, elle a vérifié leur conformité aux prescriptions d'aménagement qu'elle avait elle-même soumises lors de la rédaction des orientations gouvernementales en matière d'aménagement et de développement du territoire de la communauté métropolitaine de Québec par le Ministère. Des résumés de ces avis figurent plus loin. On peut se procurer les avis complets auprès de la Commission.

Les articles 15 et 15.1 de la Loi sur la Commission de la capitale nationale (L.R.Q., c. C-33.1) habilite cette dernière à conseiller le gouvernement sur différents sujets dont l'aménagement du territoire de la communauté métropolitaine de Québec en regard de l'application des articles 51, 53.7, 56.14 et 65 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme. Ainsi, la ministre des Affaires municipales et des Régions doit, avant de donner un avis relatif au schéma métropolitain d'aménagement et de développement de la Communauté métropolitaine de Québec ou de l'une de ses constituantes, demander l'avis de la Commission de la capitale nationale du Québec, et ce, conformément à l'article 267.3 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme. Pour l'année 2004-2005, les avis donnés par la Commission furent les suivants :

### **AVIS 01 – 2004-2005 concernant le règlement R.V.Q. 602 de la Ville de Québec**

**OBJET DE L'AVIS :** La Commission estime que ce règlement est conforme à ses orientations d'aménagement. Elle considère que la création d'une aire résidentielle structurante autour du terminus La Cimenterie, à l'extrémité est du parcours Métrobus, est un geste important pour la consolidation de la structure urbaine de la ville de Québec et pour le développement du transport en commun dans l'est de la ville.

### **AVIS 02 – 2004-2005 concernant le règlement n° 2-2004 de la MRC de La Jacques-Cartier**

**OBJET DE L'AVIS :** La Commission estime que ce règlement est conforme à ses orientations d'aménagement. Elle se réjouit de la volonté de la MRC de consolider ses périmètres d'urbanisation mais souligne aussi que la MRC devra agir avec prudence dans l'utilisation de sa politique de permutation de territoire entre les zones prioritaires de développement et les zones de réserves urbaines.

### **AVIS 03 – 2004-2005 concernant le règlement n° 131 de la MRC de La Côte-de-Beaupré**

**OBJET DE L'AVIS :** Ce règlement se rapporte marginalement aux orientations de la Commission. Toutefois, celle-ci s'interroge sur la pertinence d'enlever aux établissements de viticulture le statut d'immeuble protégé aux fins de la protection des odeurs découlant de la production animale. Elle souligne également que la MRC pourrait définir les documents qu'elle considère comme pertinents à l'article 3 du règlement.

### **AVIS 04 – 2004-2005 concernant le règlement R.V.Q. 688 de la Ville de Québec**

**OBJET DE L'AVIS :** La Commission estime que ce règlement est conforme à ses orientations d'aménagement. Elle souligne que les projets de développement qui seront réalisés sur le site du centre hospitalier Robert-Giffard ne devront pas briser l'intégrité de l'ensemble patrimonial et s'intégrer au paysage du secteur. De même, il sera important de créer des liens piétons entre les nouvelles résidences et le cœur du secteur D'Estimauville.

**AVIS 05 – 2004-2005**

concernant le règlement R.V.Q. 749  
de la Ville de Québec

**OBJET DE L'AVIS :** Ce règlement se rapporte indirectement aux orientations de la Commission puisqu'il concerne des modifications administratives découlant de l'adoption du règlement R.V.Q. 602 de la Ville de Québec qui a fait l'objet de l'avis 01 – 2004-2005 de la Commission.

**AVIS 06 – 2004-2005**

concernant le règlement de contrôle intérimaire  
n° 136 de la MRC de La Côte-de-Beaupré

**OBJET DE L'AVIS :** Ce règlement se rapporte marginalement aux orientations de la Commission. Ainsi, celle-ci ne s'estime pas directement concernée par ce règlement qui vise à autoriser un type d'élevage dans une zone agricole.

**AVIS 07 – 2004-2005**

concernant le règlement n° RV-2004-02-18  
de la Ville de Lévis

**OBJET DE L'AVIS :** Ce règlement se rapporte marginalement aux orientations de la Commission. Ainsi, celle-ci ne s'estime pas directement concernée par ce règlement qui vise à rendre conforme le schéma d'aménagement de la Ville de Lévis à une décision de la Commission de protection du territoire agricole du Québec.

**AVIS 08 – 2004-2005**

concernant le règlement R.V.Q. 724  
de la Ville de Québec

**OBJET DE L'AVIS :** La Commission estime que ce règlement est conforme à ses orientations d'aménagement. Par ailleurs, elle émet des réserves quant à la pertinence de poursuivre le développement résidentiel au-delà de ses limites actuelles, soit dans l'aire d'affectation récréative, et tient à souligner que les aires d'affectation de type récréatif ont été mises en place afin de marquer l'intention de préservation et de mise en valeur, et que les objectifs visés par le schéma sont la conservation intégrale, la récréation de plein air, ou encore, l'unification spatiale des sites récréatifs de nature régionale.

**AVIS 09 – 2004-2005**

concernant les règlements RV-2004-02-71  
et RV-2004-02-72 de la Ville de Lévis

**OBJET DE L'AVIS :** La Commission estime que ce règlement est conforme à ses orientations d'aménagement. Elle encourage la Ville de Lévis à mettre en place des mesures afin de protéger la zone agricole sur son territoire et de limiter au minimum les demandes d'exclusion qu'elle transmet à la Commission de protection du territoire agricole du Québec. La Commission invite aussi la Ville à prioriser le développement à l'intérieur des zones prioritaires d'aménagement situées à proximité des corridors de transport collectif et des principaux pôles de son territoire.

**AVIS 10 – 2004-2005**

concernant le règlement n° 005-2004 de la MRC  
de L'Île-d'Orléans

**OBJET DE L'AVIS :** La Commission estime que ce règlement est conforme à ses orientations d'aménagement. Elle se réjouit de la construction d'un ouvrage de traitement des eaux usées sur le territoire de la municipalité de Sainte-Famille. La mise en place d'un tel système est un premier pas vers l'assainissement des eaux souterraines de l'île d'Orléans et la protection de la qualité de l'environnement de l'arrondissement historique de l'île d'Orléans.

**AVIS 11 – 2004-2005**

concernant le règlement n° 004-2004  
de la MRC de L'Île-d'Orléans

**OBJET DE L'AVIS :** La Commission estime que ce règlement est conforme à ses orientations d'aménagement. Elle considère que le règlement adopté par la MRC afin de définir, sur son territoire, les îlots déstructurés est un pas important vers une meilleure gestion de la zone agricole et des activités non agricoles qui y ont lieu. C'est donc une belle occasion pour s'assurer que tout développement futur se fasse dans les limites du périmètre urbain afin de conserver le caractère agricole de l'île d'Orléans.

**AVIS 12 – 2004-2005**

concernant le règlement n° 140 de la MRC  
de La Côte-de-Beaupré

**OBJET DE L'AVIS :** La Commission estime que ce règlement est conforme à ses orientations d'aménagement. Elle se réjouit de l'augmentation de la superficie de l'affectation récréo-touristique sur le littoral de la Côte-de-Beaupré. Aussi, cette augmentation devrait être liée à la mise en œuvre d'un grand parc linéaire du littoral qui serait un atout incroyable pour la MRC auquel pourraient se greffer différents équipements dont une piste cyclable et des aires d'observation des oiseaux migrateurs.

**AVIS 13 – 2004-2005**

concernant le règlement n° 2005-13 de la  
Communauté métropolitaine de Québec

**OBJET DE L'AVIS :** La Commission estime que ce règlement est conforme à ses orientations d'aménagement puisqu'il concerne des ajustements mineurs au règlement de contrôle intérimaire n° 2003-10 applicables aux zones agricoles provinciales de Québec et de Lévis.

**Le profil de localisation de l'effectif, des dirigeants, des bureaux centraux des ministères et des sièges sociaux des organismes gouvernementaux au 31 mars 2004**

Le profil de localisation de l'effectif, des dirigeants, des bureaux centraux des ministères et des sièges sociaux des organismes gouvernementaux est réalisé tous les deux ans à la suite d'un relevé effectué auprès des ministères du gouvernement du Québec et des organismes gouvernementaux, incluant notamment les sociétés d'État.

La compilation publiée en mars 2004 révèle que l'effectif total des employés gouvernementaux visés par l'enquête de la Commission a augmenté de 5 508 (4,9 %) entre mars 2002 et mars 2004 pour atteindre 117 577 personnes. En ce qui a trait à la répartition territoriale, les villes de Québec et de Montréal ont connu une hausse de 2 513 et de 3 149 employés respectivement, et les autres régions ont enregistré une baisse de 154 employés. Le personnel d'encadrement, comptant 7 598 personnes en 2004, a connu une augmentation de 510 personnes dont 213 à Québec, 261 à Montréal et 36 dans les autres régions.

En ce qui concerne les sièges sociaux d'organismes gouvernementaux, leur nombre total et leur localisation – tenant compte des modifications et des fusions – ont connu peu de changement, entre 2002 et 2004. Leur nombre est passé de 159 à 158 et leur répartition est restée à peu près la même, soit 95 (58,2 %) par rapport à 93 en 2002 à Québec, 51 (32,3 %) par rapport à 53 en

2002 à Montréal et 12 (7,6 %) par rapport à 13 en 2002 dans les autres régions.

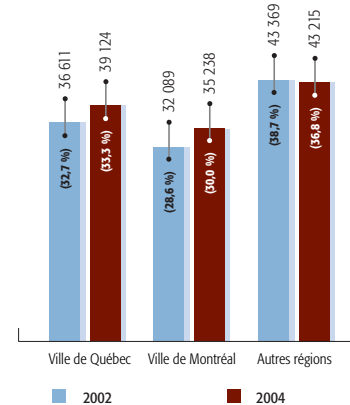
Entre l'année 1992, première année où des statistiques comparables ont été compilées, et 2004, l'effectif total est passé de 113 763 à 117 577 personnes, représentant une hausse de 3 814 personnes (3,4 %). Les régions, autres que Québec et Montréal, ont connu une augmentation de 8,8 %. Montréal a enregistré une hausse de 2,9 % et Québec une baisse de 1,7 %. Le nombre de sièges sociaux, pour sa part, est passé de 158 en 1992, à 171 en 1998, pour revenir à 158 en 2004. Pour ce qui est de la répartition territoriale, le solde net entre ces années de référence montre une augmentation de 6 sièges sociaux pour Québec, une diminution de 8 pour Montréal et une hausse de 2 pour les autres régions.

L'étude ne recense toutefois pas le personnel politique; elle ne considère pas non plus le fait que certains employés, surtout dans la haute administration, peuvent partager leur temps de travail entre des bureaux situés à Québec, à Montréal et dans les autres régions.

La Commission réalise cette étude dans le cadre de son mandat de conseiller le gouvernement du Québec, notamment sur la localisation des bureaux, de l'effectif du gouvernement et de ses ministères ainsi que de tout organisme gouvernemental. C'est un état de situation, au 31 mars de chaque année d'enquête, qui permet de suivre l'évolution quantitative de l'effectif gouvernemental à Québec, à Montréal et dans les autres régions. La Commission espère

**Évolution et répartition de l'effectif des ministères et des organismes gouvernementaux du 31 mars 2002 au 31 mars 2004**

Total de 112 069 personnes en 2002 et de 117 577 en 2004



Sources : Secrétariat du Conseil du trésor, extraction spéciale, 2004; Enquête de la Commission de la capitale nationale du Québec auprès des organismes gouvernementaux, 2004.  
 Compilation : Commission de la capitale nationale du Québec, 2004.

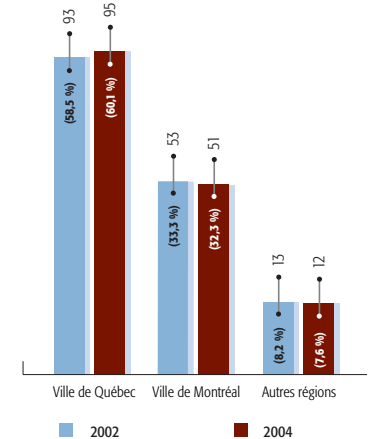
d'ailleurs que l'étude continuera d'être un instrument de référence pour les chercheurs et les décideurs.

**L'avis de la Commission de l'aménagement du territoire dans le but de renforcer le rôle de conseiller de la Commission**

En février 2004, par une lettre de son président, la Commission de l'aménagement du territoire de l'Assemblée nationale se disait d'avis que la portée du rôle de conseiller de la Commission devrait être élargie afin que les avis qu'elle produit, au sujet de l'aménagement du territoire de la communauté métropolitaine de Québec, puissent aussi prendre

**Évolution et répartition des sièges sociaux des organismes gouvernementaux du 31 mars 2002 au 31 mars 2004**

Total de 159 sièges sociaux en 2002 et de 158 en 2004



Sources : Enquête de la Commission de la capitale nationale du Québec auprès des organismes gouvernementaux, 2004.  
 Compilation : Commission de la capitale nationale du Québec, 2004.

en compte les interventions majeures projetées par le gouvernement fédéral, ses mandataires et le secteur privé.

La Commission de l'aménagement du territoire estimait également que la Commission devrait mettre en place un mécanisme de conseil plus systématique, notamment en ce qui a trait à la localisation des bureaux et de l'effectif des ministères et des organismes gouvernementaux. Ces propositions ont été bien accueillies par la Commission et seront prises en compte dans la mesure où il est de son ressort d'intervenir, puisque l'application de certaines considérations commandent une révision de la loi constitutive de la Commission.

**Le mémoire de la Commission de la capitale nationale du Québec concernant le projet d'énoncé de vision stratégique du développement de la Communauté métropolitaine de Québec**

La Commission a été interpellée par la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ) dans le cadre de la Commission consultative sur la vision stratégique de la CMQ tenue du 28 septembre au 12 octobre 2004. Elle a pris connaissance de l'énoncé de vision stratégique du développement de la CMQ et a reconnu la pertinence d'un tel énoncé dans la démarche concertée des élus en prévision de l'élaboration du schéma d'aménagement et de développement de la CMQ qui sera adopté d'ici à 2006. La Commission partage le diagnostic posé par la CMQ qui dresse un portrait juste et complet de la situation actuelle et des défis à venir. Il en va de même pour la vision et les orientations proposées par la CMQ qui vont dans le sens des attentes de la Commission et des orientations du gouvernement du Québec.

Dans son mémoire déposé à la Commission consultative sur la vision stratégique de la CMQ, la Commission invite cette dernière à se pencher sur la hiérarchisation des objectifs présentés, à apporter des précisions sur les sources de financement possibles des projets suggérés et sur les maîtres d'œuvre qui auront la responsabilité de donner suite aux orientations proposées. La Commission rappelle également ses attentes à l'endroit de la CMQ et de ses constituantes en ce qui a trait à l'élaboration, à la révision et à la mise en

œuvre de leurs schémas d'aménagement et de développement. Enfin, la Commission souligne son souhait de voir la CMQ jouer plus intensément son rôle de leader de la planification du territoire, de concertation et de coordination auprès de ses composantes, les municipalités régionales de comté et les municipalités des deux rives.

**L'administration de la Commission**

En 2004-2005, la Commission a continué d'assurer un suivi serré de ses budgets ainsi que de son processus d'adjudication de contrats.

**Les ressources humaines**

Au 31 mars 2005, en excluant le président et directeur général, le personnel de la Commission comptait 20 employés réguliers, 17 employés occasionnels et 1 employé à contrat, pour un total de 38 personnes. Parmi ces employés, 7 travaillaient de façon saisonnière dans les parcs gérés par la Commission.

Les ressources humaines se répartissaient ainsi : 3 cadres, 14 professionnels, 14 techniciens et employés de bureau et 7 ouvriers horticoles.

Au 31 mars 2005, le traitement applicable aux cadres de la Commission était le suivant :

Classe	Minimum de la classe	Maximum de la classe
I	90 963 \$	110 742 \$
II	81 181 \$	98 829 \$
III	72 444 \$	88 196 \$

**Liste du personnel excluant le personnel d'encadrement**

Julie AUBÉ	Adjointe administrative	Annie LAPRISE	Adjointe administrative
Suzanne AUBÉ	Responsable du programme Découvrir la capitale nationale	Mélissa LEPAGE FILLION	Agente de secrétariat
Hervé BÉLANGER	Analyste-conseil	Lucille LORD	Agente d'information
Marc BERTRAND	Géographe-aménagiste	Martine MAILLOUX	Conseillère en gestion des ressources financières
Karine BLOUIN	Agente de secrétariat	Nathalie MARTEL	Agente de bureau
Joane D'AUTEUIL	Technicienne en administration	Chantal MICHAUD	Horticultrice
Robert D'ENTREMONT	Agent de prévention et sécurité	Maryse PINEAU	Chef horticultrice
Liliane DÉCOSTE	Préposée à l'accueil	Philippe PLANTE	Urbaniste
Marie-Josée DESCHÊNES	Architecte	Louise PLOURDE	Horticultrice
Jennifer DION	Horticultrice	Jean-Philippe SERVANT	Technicien en architecture et multimédia
Josée GIGUÈRE	Agente de bureau	Guy SIMARD	Architecte – Plan lumière
Evelyne GILBERT	Technicienne en administration	Christian SOMMEILLIER	Responsable des parcs et espaces verts
Nicolas GIROUX	Historien	Eve-Marie ST-PIERRE	Agente d'information
Christian GOSSELIN	Responsable de l'informatique	Solange THIVIERGE	Horticultrice
Hélène JEAN	Agente d'information	Isabelle TREMBLAY	Technicienne en aménagement et art urbain
Jean JOBIN	Conseiller en design urbain de l'espace public	Éric TURCOTTE	Responsable de la gestion de l'information
France LAPLANTE	Adjointe administrative	Solange TURCOTTE	Technicienne en administration
Eddy LAPOINTE	Horticulteur-arboriculteur		

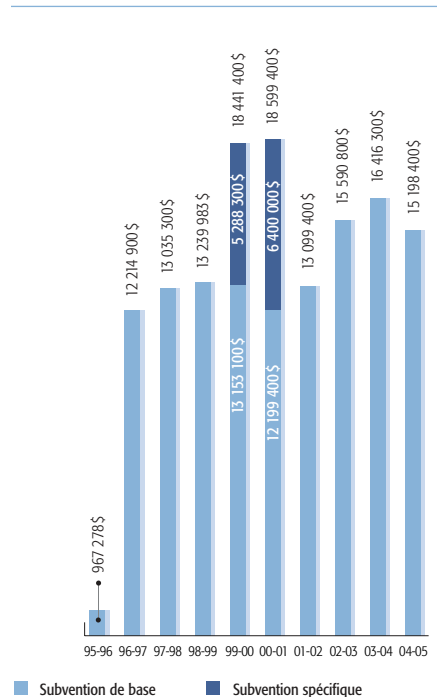
En matière de prévention en santé et sécurité au travail, la Commission a poursuivi, avec les ouvriers horticoles, le suivi et l'évaluation du plan d'action en matière de prévention.

**Les ressources financières, matérielles et informationnelles**

La subvention accordée par le gouvernement du Québec à la Commission a atteint près de 15,2 millions de dollars pour l'exercice 2004-2005.

Pendant la dernière année, la Commission a continué d'exercer un contrôle budgétaire rigoureux. Elle a également appliqué des règles de gestion serrées, notamment pour les engagements financiers, les budgets consacrés aux ententes avec les partenaires et le coût des projets.

**Évolution de la subvention versée par le gouvernement du Québec de 1995-1996 à 2004-2005 selon le Livre des crédits**



Les démarches se sont poursuivies pour acquérir certaines propriétés le long des berges du Saint Laurent; la Commission a également régularisé le transfert de titres de propriété des parcs cédés par la Société immobilière du Québec en avril 1996.

En matière d'adjudication de contrats, la Direction des affaires administratives a continué de soutenir et de conseiller les directions dans la préparation des documents d'appels d'offres et des contrats. Comme les activités de la Commission sont très diversifiées et qu'elles nécessitent le recours à divers types de ressources externes, celle-ci continuera, au cours de la prochaine année, à effectuer un suivi et à évaluer les processus mis en place afin de s'assurer d'une saine gestion.

En 2004-2005, la Commission a revu la planification du renouvellement de son parc informatique de manière à en étaler les coûts sur quatre ans.

**La gestion des parcs et des espaces verts**

La Commission poursuit l'administration des 14 parcs et des espaces verts qui lui ont été confiés. Le budget alloué à l'exploitation des parcs et des espaces verts a été, pour l'exercice 2004-2005, de 2 millions de dollars dont plus de 900 000 \$ étaient destinés à payer les taxes municipales.

Des interventions majeures ont été réalisées, principalement au domaine Catarauqui (travaux d'amélioration de l'alimentation en eau et travaux divers dans la villa), pour un total de 280 000 \$.



Le domaine Catarauqui

**La gestion des documents et des droits d'auteur**

La Commission veille à la gestion de ses documents afin d'accroître son efficacité opérationnelle et de préserver sa mémoire organisationnelle. Après bientôt dix ans de fonctionnement, la Commission a révisé son plan de classification et son calendrier de conservation pour les adapter à la réalité de l'organisme.

Au cours de l'exercice 2004-2005, plusieurs opérations d'indexation, de numérisation, de déclasserment, de transfert, de destruction et de versement de documents ont été effectuées. Tout en répondant aux demandes

externes, le centre de documentation a poursuivi ses activités de soutien auprès du personnel de la Commission à l'égard de la recherche documentaire et iconographique.

Trois demandes d'accès à l'information pour certains des documents ont été traitées par la Commission au cours de l'exercice se terminant le 31 mars 2005. Enfin, la Commission a maintenu un haut degré de vigilance à l'égard du respect des droits d'auteur à l'intérieur de ses diverses activités.